

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francois Levesque

<https://www.cadre21.org/membres/8b959fd3c6c79aad2358e662>

Date d'obtention : 2020-11-17 18:32:39

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est l'importance de travailler en partenariat avec les différents acteurs du milieu. Le projet nous permet également d'avoir un protocole précis à suivre et celui-ci sera uniforme indépendamment de qui va intervenir auprès de la jeune victime.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Absolument, même si j'appliquais déjà certaines interventions exposées dans le projet, celui-ci nous donne des balises claires et l'aide-mémoire nous permet de ne laisser aucune étape au hasard. Je crois également que l'utilisation de la trousse va démontrer à une victime potentielle le sérieux de notre intervention, ce qui aurait pour effet de sécuriser cette dernière.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'agir le plus rapidement possible quand ce genre de situation nous est rapporté. Je vais essayer également de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Je ne dois jamais consulter le contenu d'un appareil confisqué. De réconforter et soutenir la jeune victime durant tout son processus de dénonciation.